

DECISION N° 2026-050

OBJET : Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire de l'appartement n°4 – LA CROISETTE
Locataire : Mme SOUSA CARDOSO Maria

Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, Maire de Valgelon-La Rochette,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 à L2122-26 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

VU la délibération n° 2026-027 du 3 avril 2026 donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22-5e du Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de Madame SOUSA CARDOSO de prolonger la durée de la convention d'occupation précaire du logement n°4 situé 7 boulevard Antoine Rosset.

CONSIDÉRANT le bon paiement des loyers.

CONSIDÉRANT que le montant perçu par Madame SOUSA CARDOSO dans le cadre de son allocation pour le logement (APL) est perçu directement par la trésorerie et que celui-ci est supérieur de 30,00 € par rapport au montant du loyer appelé.

CONSIDÉRANT que sa demande de logement social est toujours en attente.

CONSIDÉRANT que la COMMUNE n'a pas besoin du logement pour loger un instituteur.

DECIDE

Article 1 : Un avenant n°2 à la convention d'occupation précaire pour le logement n°4 de l'école de la Croisette est signé avec Madame SOUSA CARDOSO Maria.

Article 2 : L'avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention pour 6 mois supplémentaires et d'augmenter le loyer à 360 euros par mois. Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Article 3 : L'avenant prendra effet le 1^{er} Juillet 2026 pour se terminer le 30 janvier 2027.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Article 5 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,
Jean-Pierre MERIEUX



Ampliation à :

- La trésorerie
- La préfecture